

L'Institut de l'Environnement International (IEI)

Interview de Jean Laporte* *président*

Ce numéro spécial consacré à la région Rhône-Alpes, édité également à l'occasion d'un salon Pollutec dont l'IEI est l'un des principaux partenaires, se devait d'accorder une place spéciale à l'Institut de l'Environnement International (IEI).

- Un institut apparu en 1982 sous la bannière alors peu commune de l'approche globale et intégrée de problèmes environnementaux et, depuis, partie intégrante du contexte environnemental sur de multiples fronts, régional, national et international.

- Mais en même temps mal connu ou mal perçu du fait de la diversité de ses porte-parole et de la perception sélective de ses nombreux interlocuteurs et partenaires : raçon normale d'une vocation large et ambitieuse et d'un développement rapide forcément expérimental. Avec, à la clé, une restructuration et une véritable révolution culturelle, qui le ramenait à ses sources.

Pour y voir clair, quel meilleur moyen que d'interviewer son nouveau président, Jean Laporte, bien centré par rapport aux objectifs de ce numéro spécial, puisqu'éga-

lement président du Comité d'organisation du salon Pollutec, et Rhône-alpin convaincu : directeur général de Plafora de 1978 à 1981, homme environnement de l'industrie régionale de 1981 à 1986 (président fondateur d'Apora et administrateur de l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse), conseiller de la région Rhône-Alpes jusqu'en 1992.

L'Actualité Chimique : Vous avez pris la présidence de l'Institut de l'Environnement International (IEI), fin 1993, et une révolution considérable de l'association semble avoir accompagné cette prise de fonction.

Jean Laporte : Oui, une véritable révolution culturelle qui, après douze ans d'une expérience confrontée à des évolutions considérables et rapides des contextes environnemental et économique, a ramené l'IEI à sa vocation originale et originelle.

Pour résumer le chemin parcouru et l'expliquer et pour présenter l'IEI 1994, je propose à vos lecteurs, in extenso, la «charte de l'IEI» (*cf. encadré* Charte pour l'IEI).

AC : Cette charte préconise-t-elle une reconnaissance quasi institutionnelle de la vocation d'ouverture pluraliste de l'IEI de la part des pouvoirs publics ?

J. Laporte : Qu'il s'agisse de nos partenaires institutionnels ou de nos interlocuteurs privés, il faut franchir aujourd'hui le pas de leur considération sympathique des vertus de l'IEI et de leur utilisation occasionnelle vers

Liste des actions au programme de l'IEI

Actions continues (clubs)

- Sols contaminés (en cours de redéfinition, en collaboration notamment avec le ministère de l'Environnement et l'Ademe).

Animation :

- M. Larbaigt (agence de l'Eau RMC),
- M. Perrodin (Insavalor/Polden).

• En projet :

- Formation.
- Collectivités territoriales.
- Analyses, mesures et contrôles.

Actions ponctuelles (groupes de travail)

- Santé : inventaire national des initiatives sous l'égide d'un groupe de pilotage.

- PME/PMI : approche concrète de la problématique «environnement» de ces entreprises (besoins, solutions), sur le terrain rhône-alpin, mais dans la perspective d'une extrapolation nationale.

- Groupe de travail pluraliste impliquant notamment la CCI de Lyon et le CFDE.
- Objectif : un livre blanc, avec en point fort de sa constitution, un forum à Pollutec 94.

• En projet :

- Information et éducation/grand public.
- Économie de l'environnement.

une véritable reconnaissance et, en conséquence, une utilisation permanente de sa vocation et de ses potentialités.

AC : Dans votre démarche, vous mettez particulièrement l'accent sur votre position vis-à-vis des autres

* Institut de l'Environnement International (IEI), 2, bd de la Roche-du-Roi, BP 128, 73101 Aix-les-Bains Cedex.
Tél. : 79.88.20.00. Fax : 79.88.22.12

Une charte pour l'IEI

Des principes résultant d'une expérience de douze ans

Une expérience de douze ans du milieu environnemental aux plans régional, national, et international, abordée en 1982 avec un concept d'approche globale et intégrée des problèmes, peu commun à l'époque.

Douze ans de recherche pour répondre aux multiples besoins des acteurs de l'environnement, d'abord de façon collégiale dans le droit fil de la vocation originelle de l'IEI (carrefour et réseau), mais aussi au plan individuel, avec un pas vers une activité de service sans doute en marge de cette vocation...

Une remise en cause permanente, dans un contexte environnemental en pleine évolution : l'expansion débridée d'abord (la dimension planétaire, Rio de Janeiro, puis le repli (la crise).

Douze ans pendant lesquels une structure collégiale, transparente, sans intérêt propre, telle que l'IEI a forcément subi les contrecoups d'une telle évolution, utilisée comme elle l'a été souvent sans préoccupation de son équilibre financier et de son avenir.

Mais, a contrario, cette position d'ouverture indépendante a été pour elle une source d'enrichissement et de positionnement exceptionnelle : elle la place remarquablement pour remplir une fonction d'intérêt général qui lui est

reconnue aujourd'hui :

- D'abord, vis-à-vis des nombreuses organisations qui rapprochent désormais les acteurs de l'environnement, soit de façon catégorielle, soit plus largement autour de certaines problématiques. Même si certaines de ces organisations sont récente et occupent des territoires défrichés par l'IEI, celui-ci s'efface devant leur spécificité et se place résolument en position de complémentarité et de synergie. Quelle meilleure illustration de ces principes que la collaboration avec l'APPA (Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique), une institution, elle, bien antérieure à l'IEI.
- Ensuite, vis-à-vis des acteurs individuels, organismes ou entreprises, auxquels la structure ouverte et indépendante de l'IEI permet un accès direct au réseau et aux potentialités d'information, d'échange et de proposition.

Champ d'action

- Plate-forme d'échange permanent, mobilisable en fonction de la demande, pour des actions :
 - continues (clubs) : sols contaminés ; formation ; collectivités territoriales ; analyses, mesures et contrôles, etc. ;
 - ponctuelles (groupes de travail) : santé ; PME/PMI ; information et éducation/grand public ; économie de l'environnement, etc.
 L'IEI peut être aussi le support d'opérations plus lourdes (exemples : le projet de Centre d'Information et de Communication en Environnement, ou le partenariat avec Pollutec.
- Réseau interactif de communication.

Les collaborateurs de l'IEI

- Ses partenaires
 - Les institutions publiques internationales, nationales et régionales, avec notamment le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), l'Union européenne (particulièrement la DG XI), le ministère de l'Environnement français et ses agences ;
 - L'IEI constitue pour elles une ouverture pluraliste indépendante, utilisable comme souvent dans le passé comme terrain expérimental de concertation informelle.
 - Les institutions et associations ayant une vocation spécifique (catégorielle ou thématique), dont l'IEI est, comme vu plus haut, le partenaire naturel.
 - Les collectivités territoriales, pour lesquelles l'IEI représente une potentialité d'ouverture extérieure à un moment où leur domaine de compétence et de responsabilité explose ...
- Ses adhérents
 - Les entreprises et organismes qui, dans le cadre de la structure juridique de l'IEI (association Loi 1901), sont associés directement à sa gestion, ses orientations et son activité.
 - Les membres du réseau
 - Sans être impliqués en permanence dans l'activité de l'association, ils bénéficient des potentialités et des opportunités de communication du réseau, en lui apportant eux-mêmes la contribution de leurs compétences ou de leur identité.

organismes et associations intervenant dans le domaine environnemental.

J. Laporte : Oui, car c'est d'abord un principe présent à la conception même de l'IEI : dans une approche globale des problèmes environnementaux, intégrer les acteurs, rassembler et non pas diviser, être complémentaire et non concurrent.

C'est, ensuite, un fait pratique : l'IEI a été fondé dans un univers environnemental peu encombré, voire vide en certains domaines. Il est confronté aujourd'hui à un paysage très occupé, voire à un trop plein. Et on lui reproche quelquefois de faire concurrence à des structures nées bien après lui, ou de se pencher sur des thèmes qu'il a défrichés et qui ont suscité depuis beaucoup de vocations (les sols contaminés, par exemple).

Je dirai donc que, par vocation originelle et par raison, une de nos propriétés aujourd'hui est d'identifier tous les organismes qui œuvrent dans le champ environnemental et d'établir avec eux des règles du jeu qui respectent leurs spécificités et, s'ils le veulent bien, nous permettent d'exercer notre mission pluraliste et pluridisciplinaire.

Je ne peux résister à évoquer les liens qui unissent l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) et l'IEI depuis bientôt dix ans, basés sur la reconnaissance totale de notre part de la position première de cette institution dans le domaine de la pollution atmosphérique, et de la prise en considération de sa part du rôle plus général que nous pouvons jouer.

AC : Le fondement de l'IEI semble être l'existence, l'entretien et le développement d'un réseau de communication.

J. Laporte : Oui, un réseau rassemblant tous les acteurs de l'environnement en position de compétence ou de responsabilité, pluridisciplinaire, développé dans toutes les dimensions géographiques (internationale, nationale, régionale).

Un réseau souple qui rassemble des éléments différemment impliqués dans l'IEI, qu'ils soient simplement présents dans le réseau ou partenaires (les institutionnels) ou membres actifs de l'association.

La mission d'un tel réseau est d'abord la circulation de l'information et la connexion entre ses éléments.

CICE

Un projet ambitieux mais exemplaire, un centre d'information et de communication en environnement (CICE), fédérant utilisateurs et pourvoyeurs d'informations.

L'IEI a expérimenté seul une formule d'information et de communication en réseau, à partir d'une structure légère (Lyon) au service de ses besoins et de ceux de ses membres, mais aussi en appui à certaines institutions.

La mise en cause de cette expérience et du fonds original existant, entraînée par la restructuration de l'IEI, apparaît comme une absurdité et un gâchis, d'autant que, sans pouvoir seul entretenir un tel outil, l'IEI en reste un utilisateur et un animateur potentiels.

Par ailleurs, tout particulièrement dans ce domaine de l'information en matière environnementale, on constate une perte d'énergie énorme, résultant de la multiplicité des structures et de leur incapacité à atteindre la masse critique, (sans compter, dans le cas où cette masse critique est atteinte, l'intérêt évident des synergies.

D'où l'idée d'un centre fédérateur qui associe des institutions utilisatrices de motivations diverses :

- Mise en commun des structures et des moyens d'information.
- Interface entre leurs moyens spécialisés et des besoins plus généraux.
- Objectifs spécifiques en termes d'information et de communication.

Ce centre fonctionnerait en réseau, via l'IEI et d'autres institutions, et il pourrait continuer à avoir accès à des types de documents de diffusion restreinte.

De structure juridique associative, le fonctionnement de ce centre serait articulé sur un secteur général commun et des sections spécifiques.

Malgré le rôle principal tenu par les utilisateurs institutionnels associés, on n'exclut pas l'ouverture d'une section de service individuel.

Si une localisation en région lyonnaise paraissait s'imposer au départ, compte tenu des moyens existants et du nombre d'institutions locales concernées, on n'exclut pas aujourd'hui une autre localisation (toujours en Rhône-Alpes, sur la Savoie, ou ailleurs). On envisage d'allier la possibilité d'une structuration par noyau central en antennes géographiques.

L'opération PME/PMI et le forum organisé par la CCI de Lyon le 21 octobre 1994 à Pollutec.

- L'opération PME/PMI menée par l'IEI consiste, par une approche pluraliste impliquant les différents acteurs concernés (et d'abord les PME/PMI), à préciser concrètement les besoins des PME/PMI en matière environnementale, à répertorier les réponses actuelles ou potentielles et à proposer des solutions, notamment sur les plans organisationnel et financier.
- Cette opération, qui trouve son origine dans une mission confiée par la région à l'IEI, a comme champ la région Rhône-Alpes. Cependant, elle est menée en ouverture sur les

expériences extérieures et dans la perspective que les résultats soient utilisables dans tout l'hexagone. C'est ainsi que si l'implication consulaire est assumée par la CCI de Lyon, le CFDE (Centre de Formation et de Documentation sur l'Environnement) lui apporte cette ouverture extérieure.

- Elle est conduite par un groupe de pilotage, rassemblant les institutions impliquées et invitant, de façon permanente ou ponctuelle suivant les besoins, d'autres acteurs, notamment dans le monde des entreprises et des professionnels.

- Son objectif final est la rédaction et la diffusion, avant fin 1994, d'un «livre blanc» présentant l'état des lieux (besoins, réponses actuelles et po-tentielles) et des propositions.
- Une étape importante est un forum ouvert à tous les acteurs concernés et prioritairement aux PME/PMI, organisé par la CCI de Lyon et à l'occasion du salon Pollutec 94 (le 21 octobre, en matinée). A partir d'un rapport sur les travaux du groupe de pilotage et de témoignages concrets, la discussion sera ouverte, et permettra d'enrichir les travaux du groupe et, donc, le livre blanc.

Mais il est aussi une observation permanente des opportunités qui s'offrent à tous ceux qui souhaitent valoriser leur activité, particulièrement dans ses connexions internationales (exemples récents d'ouverture sur des projets communautaires).

Bien entendu, le réseau est le vivier de compétences qui sous-tend la vocation de carrefour de l'IEI.

AC : Venons-en à cette vocation de carrefour indépendant et informel qui a fait la réputation de l'IEI, et qui reste son mode d'intervention principal.

J. Laporte : Effectivement, l'IEI offre à tout moment, en fonction de l'actualité et des besoins, à ses membres et à ses partenaires institutionnels, une plate-forme de travail où une concertation libre est de rigueur.

Actions continues avec des clubs, actions ponctuelles menées par des groupes de travail ad hoc permettent le défrichage informel d'un thème, une approche pluraliste d'un problème nécessitant une consultation transversale ou d'une question controversée...

Je vous propose en particulier, la liste des actions actuellement au programme (cf. encadré Liste des actions au programme de l'IEI).

AC : L'IEI n'exerce plus désormais d'activité de service. Qu'advient-il de votre bureau de Lyon et des services d'information que vous y développiez ?

J. Laporte : J'espère que l'héritage du fond informatif de l'IEI sera préservé et même multiplié par la création d'un centre fédératif d'information, le CICE, dont l'IEI sera l'un des animateurs. Le centre fonctionnera dans nos locaux lyonnais à partir du 1er septembre. Le projet est décrit dans l'encadré CICE.

AC : Et, Bruxelles ?

J. Laporte : Les services de veille réglementaire qu'exerçait le bureau que nous entretenions depuis 1990 doivent être repris également dans le cadre d'une formule fédérative.

Mais l'entretien du réseau relationnel, développé depuis l'origine par l'IEI auprès aussi bien de la Commission et plus particulièrement de la DG XI que des autres institutions européenne, reste une priorité pour nous et particulièrement pour moi, au bénéfice de notre activité et de nos membres et partenaires.

AC : Le paysage environnemental rhône-alpin a considérablement évolué, avec une montée en puissance de l'implication de tous les acteurs et plus particulièrement de la Région.

J. Laporte : Dans un contexte bien moins fourni qu'aujourd'hui, mais avec une grande diversité de problèmes à résoudre et déjà une grande richesse de compétences, Rhône-Alpes s'est mobilisé très tôt, notamment sur le secteur des déchets.

Dans les années 80, l'IEI a été un fédérateur des forces et des réflexions régionales. Pour ne citer qu'un exemple, évoquons le groupe de travail sur les déchets industriels et son livre blanc qui a conduit à la naissance de la Semmedira et au conventionnement des collecteurs de déchets par l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Plus tard, l'IEI a accompagné la naissance d'une politique environnementale de la région, notamment dans sa dimension internationale.

Aujourd'hui, alors que les outils de travail se sont multipliés, (création d'Envirhône-Alpes, notamment pour la région), le rôle opérationnel de l'IEI s'efface.

Il demeure, par son réseau, un appui et une ouverture pour ces outils et un vecteur de communication à qui des missions de caractère pluraliste et neutre peuvent être confiées. Il garde en outre toute sa capacité de fédérateur indépendant lorsqu'il s'agit de mobiliser les forces régionales sur des objectifs communs (Pollutec, PME/PMI, CICE).

En bref, Rhône-Alpes reste un terrain d'activité privilégié pour l'IEI qui le choisit souvent comme pilote pour ses projets.

AC : Vous venez, à propos de Rhône-Alpes, d'évoquer Pollutec dont vous présidez le comité d'organisation.

J. Laporte : C'est toujours avec plaisir que j'évoque Pollutec, dont le succès ne cesse de croître comme va nous le démontrer encore la toute prochaine édition.

Pollutec et l'IEI sont partenaires depuis 1986, lorsque les organisateurs du salon ont choisi d'en renouveler la

formule et de la tester à Lyon.

L'IEI, qui apportait à l'organisation l'appui de son réseau et de sa vocation fédératrice, ainsi que ses ouvertures internationales a été vite rejoint par la plupart des organismes publics et privés ayant autorité ou compétence en matière environnementale. Le comité d'organisation qui rassemble ces institutions est l'illustration d'une mobilisation générale pour faire de Pollutec l'un des tous premiers salons internationaux de l'environnement.

Mais ce comité n'est que consultatif : l'organisateur du salon est un opérateur privé, SEPFI-Technoexpo (Groupe Blenheim) au dynamisme duquel revient le mérite de ce succès.

C'est donc tout naturellement que j'ai demandé à son commissaire général, Bernard Léon, de vous présenter son salon et plus particulièrement l'édition 1994 (*cf. encadré Pollutec 94*).

Bien entendu, l'IEI sera présent comme chaque année dans la zone institutionnelle du salon. Il a collaboré à l'organisation de plusieurs conférences qui l'accompagnent, notamment celle du Syfred («Qualité totale dans le traitement des déchets industriels spéciaux», le jeudi 20 octobre 1994) et celle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon sur le thème «PME/PMI et environnement. Les besoins. Les attentes. Quels appuis. Quelles solutions ? », le vendredi 21 octobre 1994), dans le cadre de l'opération qui fait l'objet de l'encadré PME/PMI).

Pollutec 94/Eurexpo Lyon, 18-21 octobre 1994

Placé dans le peloton de tête des salons leaders de l'environnement, Pollutec continue en 1994 sa croissance internationale et, au-delà de la simple juxtaposition de ses 1500 sociétés et organismes exposants de 24 pays, s'impose comme un véritable événement d'information.

- Il ouvre en effet l'accès aux plus récentes technologies susceptibles de répondre à l'attente de ses 40 000 visiteurs professionnels.

- Ces derniers trouveront à Pollutec les nouveaux produits et services présentés par les grands de la profession à même de résoudre leurs problèmes d'environnement, mais aussi par plusieurs centaines de PMI performantes du secteur des éco-industries, et qu'il est impossible de rencontrer ailleurs qu'à Pollutec.

Le contact direct avec les matériels est l'avantage inégalé du salon, et celui-ci sera facilité, cette année, par une meilleure segmentation, les exposants étant regroupés en fonction de leur activité sur des zones géographiques homogènes.

- De nombreux partenaires institutionnels et professionnels (sociétés de service, conseils, administrations, syndicats, associations, etc.), capable d'apporter aux visiteurs les dernières informations objectives sur le secteur de l'environnement, sur l'évolution des lois et réglementations, les conséquences de celles-ci sur leurs activités, seront aussi présents.

- Enfin, la présence de très nombreux exposants étrangers constituera, par ailleurs, une ouverture sur des expériences originales et des solutions souvent non encore appliquées en France ou en Europe.

Comme d'habitude, un programme de conférences, des rencontres, de nombreuses animations vont, avec le salon, faire de Pollutec 94 le véritable événement du marché de l'anti-pollution cette année.

Il faut également noter une innovation importante en 1994 : la mise en place d'un centre d'expertise à l'entrée du salon organisé en coopération avec l'AFITE. Il est destiné à optimiser les contacts entre visiteurs et exposants grâce à l'assistance d'une dizaine d'ingénieurs à même de les conseiller et de les guider.

Bernard Léon
commissaire général